

Collège : les « groupes de besoins » désormais facultatifs

Mesure-phare du « Choc des savoirs », les groupes de besoins en français et en mathématiques, institués à la rentrée en 2024 pour les collégiens de 6^e et de 5^e, deviendront facultatifs dès la rentrée 2026.

Mise en place dans la douleur, suscitant nombre de polémiques au sein de la communauté éducative – en particulier chez les enseignants –, puis réajustée, allégée, assouplie... Au final, à peine deux ans après son installation, la réforme organisationnelle d'envergure qui a institué « obligatoirement » les groupes de besoins au collège se transforme en option facultative...

Mise en place partielle

Initialement appelés « groupes de niveau », le dispositif consistait, pour les enseignements de français et de mathématiques, à placer les élèves de 6^e et de 5^e dans des petits groupes, en fonction des « besoins » des élèves – un terme que l'on pouvait aussi identifier en réalité comme le « niveau » des élèves.

Officiellement appliquée depuis la rentrée 2024, cette mesure d'importance n'a finalement été que partiellement appliquée, et de façon très hétérogène – à la rentrée 2025, moins d'un collège sur cinq appliquait « strictement » la mesure, selon une enquête du syndicat Snes-FSU...

Tout sauf une surprise

Un arrêté du 10 mars rend donc ces « groupes de besoins » facultatifs. On re-



Le nouveau texte précise qu'un accompagnement pédagogique « PEUT donner lieu, en classes de 6^e et de 5^e, pour les enseignements de français et de mathématiques, à des organisations pédagogiques diversifiées, notamment, pour tout ou partie de l'horaire, à des groupes à effectifs réduits et/ou constitués en fonction des besoins des élèves ».

Ils ont expérimenté les « groupes de besoins », ils ont été évalués...

Les élèves actuellement en 5^e et en 4^e, qui sont donc censés avoir reçu leurs enseignements de maths et français en « groupes de besoins » pendant une année complète, ont été évalués en septembre dernier.

En 5^e, les résultats indiquent que seul un élève sur deux (52 %) présente une maîtrise satisfaisante en français... Autre chiffre inquiétant, dans les collèges situés en « éducation prioritaire », ce taux n'est que de 34,6 % en REP et tombe même à 24,9 % en REP ! (résultats complets [ICI](#)).

En 4^e, la situation est tout aussi préoccupante : les performances en français reculent, avec moins d'élèves placés dans les groupes performants et davantage dans les groupes les plus faibles (résultats complets [ICI](#)).

vient à une organisation locale, à l'échelle du collège – ce qui, n'en doutons pas, sera accueilli favorablement par les responsables des établissements scolaires en termes d'organisation, de gestion des effectifs (élèves et enseignants) et des horaires...

La disparition programmée de ces groupes de besoins n'est pas vraiment une surprise. Déjà, il y a un an, en mai 2025, [un rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche](#), préconisait d'abandonner le modèle initial et de renforcer au contraire l'autonomie des collèges pour l'organisation de ces enseignements. Enfin, outre l'opposition qu'ils ont suscitée, les groupes de besoins n'ont pas réellement montré leur efficacité, loin de là (voir encadré ci-contre)...

A l'agenda des élèves de 3^e

Entre examen – le brevet, avec des épreuves terminales qui compteront désormais pour 60 % de la note finale – et choix d'orientation pour la prochaine rentrée, le dernier trimestre des collégiens de 3^e s'annonce chargé !

Seconde générale ou technologique, seconde professionnelle ou CAP : pour poursuivre leur scolarité après la classe de 3^e, les élèves et leurs familles devront prochainement formuler les demandes d'admission pour les formations et établissements souhaités en remplissant les fiches transmises par le collège ou en se connectant au portail Scolarité Services (plateforme Affelnet) avec leur compte Éduconnect.

Affelnet, mode d'emploi

La procédure Affelnet est l'algorithme qui gère l'entrée au lycée public après la 3^e, en se basant principalement sur trois critères : le secteur géographique, les résultats scolaires et l'éventuel bonus boursier. A savoir : si, dans la grande majorité des cas, l'adresse de résidence de l'élève est le critère comptant pour le plus de points, devant les résultats scolaires, ces règles

peuvent être modulées pour renforcer la mixité sociale en prenant aussi en compte l'indice de position sociale (IPS), qui permet de définir le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents – comme c'est par exemple le cas dans l'académie de Paris, qui vient d'ailleurs d'annoncer pour la rentrée 2026 « un réajustement » de ses critères d'affectation, avec « une plus grande progressivité de la prise en compte de l'IPS » (lire [ICI](#)).

Calendrier

Les opérations d'affectation vont suivre un calendrier très précis :

- vendredi 3 avril : ouverture de la consultation des offres de formation pour la ren-

trée 2026 dans le [service en ligne](#) ;

- du lundi 4 mai au mardi 26 mai : saisie des demandes d'admission dans les formations et les établissements souhaités par les familles ;
- à partir du vendredi 12 juin : organisation d'un pré-tour d'affectation ;
- mardi 30 juin : publication des résultats de l'affectation après les épreuves du diplôme national du brevet (DNB) et début des inscriptions en lycée.

A noter : pour tenir compte des opérations d'affectation, les conseils de classe de 3^e et de seconde GT (générale et technologique) se tiendront à partir du mardi 2 juin.



CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES DU DNB

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) communes à tous les candidats se tiendront sur 3 jours, les vendredi 26, lundi 29 et mardi 30 juin.

- **Vendredi 26 juin (« Français »)**. 1^{re} partie : grammaire, compétences linguistiques, et dictée. 2^e partie : Rédaction.
- **Lundi 29 juin (« Maths et sciences »)**. Mathématiques : épreuve écrite de 2 heures, et Sciences (une épreuve qui ne porte que sur deux disciplines parmi physique-chimie, Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) et Technologie).
- **Mardi 30 juin (« Humanités »)**. Au programme : Histoire et Géographie, et une épreuve portant sur l'Enseignement Moral et Civique (EMC).

... Et à l'agenda des lycéens de 1^{re} et de terminale

La première phase de Parcoursup terminée – les vœux doivent être finalisés le 1^{er} avril au plus tard –, les lycéens de terminale vont maintenant se tourner pleinement vers leur prochaine échéance : le passage du bac ! Au programme, l'épreuve de philosophie (lundi 15 juin), puis place aux deux épreuves écrites de spécialités (déterminantes avec leur fort coefficient – un tiers de la note totale), qui se dérouleront les mardi 16, mercredi 17 et jeudi 18 juin, avant de terminer avec le Grand oral du bac (du 22 juin et au plus tard le 1^{er} juillet).

Quant aux lycéens de 1^{re}... grande première ! Outre les classiques épreuves anticipées de français (écrit, le jeudi 11 juin, et oral), ils vont inaugurer l'épreuve écrite anticipée de mathématiques, qui aura lieu le lendemain, le vendredi 12 juin. Une épreuve de deux heures, qui comprendra un questionnaire à choix multiples (6 points) et deux ou trois exercices (14 points). A savoir : l'épreuve comprendra des sujets différents, suivant le programme de mathématiques que l'élève aura suivi pendant son année de 1^{re}.